

# A QUAND UNE « DIPLOMATIE » DE L'EAU ?

**Frédéric PETIT**

- ▶ Député Modem et Démocrates apparentés des Français établis hors de France
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères



**D**epuis quelques années, les termes d'hydro-diplomatie, ou de diplomatie de l'eau, ont émergé dans le champ géopolitique. Le terme de « diplomatie », que les adjectifs et compléments (culturelle, audiovisuelle, d'influence...) affaiblissent, est-il d'ailleurs bien adéquat ? Officiellement, la mission budgétaire recouvrant l'ensemble de ces domaines, s'intitule « Action de la France dans le monde ». Le terme est plus direct, plus clair ; d'abord parce que cette action est loin de n'être portée que par le Gouvernement ou l'État, mais aussi car il s'agit bien d'actions, souvent concrètes, plus que d'accords et de traités internationaux ; d'opérations et de projets, plus que de négociations.

La commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale s'est saisie de ce sujet à de nombreuses reprises, soit directement dans ses rapports pour avis concernant le budget de la mission écologie, soit indirectement dans de nombreux travaux sur la politique européenne de l'eau, la coopération internationale pour lutter contre les conséquences du changement climatique, ou encore la loi de programmation de l'aide au développement.

L'émergence de cet enjeu traduit deux tendances en apparence contradictoires : l'eau est de plus en plus reconnue officiellement et aux plus hauts niveaux de la coopération internationale comme un bien commun, mis en avant dans une harmonie des grandes déclarations ; dans le même temps, la complexité scientifique, technique, parfois juridique, s'accroît, et provoque une cacophonie autour des solutions, et une augmentation des tensions sur le terrain. Quel traitement pour quels usages ? Quelle gestion des réserves et des cycles (a priori) naturels ? Où s'arrête la décision politique, où commencent les choix techniques ? Les réponses à ces questions diffèrent et, très souvent, s'opposent.

Dans ce contexte, trois éléments majeurs sont à prendre en compte. Le premier est de considérer l'eau dans l'esprit des pères de l'Europe, c'est-à-dire comme un outil de médiation par la mise en commun d'intérêts supérieurs. Rappelons que l'eau ne se gère correctement que par « bassins versants » et non par territoires, à l'image des agences en France, et dont le contre-exemple pourrait être le conflit polono-tchèque sur la mine de Turów. Il semble de plus que les « guerres de l'eau », conservent des règles « humaines » et ne vont jamais trop loin. L'eau peut être un enjeu, elle est rarement une arme. Elle peut compliquer un conflit existant mais ne le crée pas. Il s'agit dès lors d'œuvrer pour ce « commun », en

plus d'être protégé et valorisé, fasse avancer les solutions de paix durables. L'Union européenne s'est construite bien avant que les conflits ne soient apaisés aux frontières ; nous pouvons commencer à traiter les enjeux de la ressource en eau sans attendre les accords de paix. L'urgence et l'intérêt supérieur de la ressource en eau sont généralement ressentis de la même façon par les parties en conflit. On pense bien entendu au Donbass ou à la Palestine.

Le second enjeu a trait à l'organisation de notre action. Certes, nous avons besoin d'une diplomatie de représentation, « chef d'orchestre », pour reprendre une métaphore du président de la République en 2019. La commission des Affaires étrangères a rappelé à l'unanimité à quel point elle soutenait une telle conception de la diplomatie française : budgets et postes en hausse pour la première fois depuis vingt ans, maintien de la spécificité de sa mission dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique. Mais, à côté de cette diplomatie généraliste, nous avons désormais besoin d'organiser notre « action dans le monde » autour de métiers et de compétences spécifiques : être lauréat du Concours d'Orient ne fait pas de vous le meilleur profil pour piloter un projet hydraulique, ou forestier, voire éducatif ou culturel. L'excellence spécifique dont nous avons besoin dans ces domaines, et dont notre pays est riche, se trouve aujourd'hui souvent ailleurs qu'au quai d'Orsay.

Un éventuel « ambassadeur de l'eau » ne doit occuper ni un poste honorifique ou représentatif. Cette mission ne doit pas être une simple étape dans sa carrière de diplomate. Nous avons besoin d'un véritable patron-métier, recruté sur profil et pour un projet donné, pour une durée significative et logique avec les actions à mener, avec des équipes sous sa responsabilité. Ces fonctions - et ce n'est absolument pas contradictoire - doivent en revanche rester sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Les diplomates, s'ils n'ont pas les compétences spécifiques, sont justement et solidement formés pour assumer cette tutelle diplomatique et sa mise en musique, face aux enjeux géopolitiques d'un pays ou d'une région.

Le troisième enjeu concerne la Zone économique exclusive de l'Union européenne, présente dans tous les océans. Elle est de loin la plus grande du monde (une fois et demie celle des USA, cinq fois celle de la Chine), en grande partie grâce à la France. Même la surface du plateau continental dont elle est responsable est le deuxième plus vaste au monde (à peu près égal à celui des USA, trois fois celui de la Chine). Il n'y aura donc pas d'action efficace et durable pour la ressource en eau sans que cette responsabilité planétaire ne fasse l'objet d'une politique publique à la hauteur des enjeux. Cette responsabilité sur les mers mondiales constitue un formidable levier pour que les accords de la communauté internationale, encore embryonnaires sur ces espaces, intègrent les enjeux environnementaux cruciaux dans la décennie à venir. En lien avec une politique de protection de la ressource en eau dans le monde, un plan de gestion et de surveillance de nos espaces maritimes doit être mis en place dans le cadre européen. C'est la seule échelle d'intervention qui garantira à la fois le niveau des moyens à mettre en œuvre, et le respect de l'intérêt prioritaire de la planète. ●